

**PERRIER** *Infos*

Sommaire	Page
Le mot du maire	2
Quelques nouvelles brèves	2
Le temps du souvenir - l'Etat civil	3
Le budget	4-5
CCAS - Un pôle médical à Perrier	6
Informations seniors - Transports en commun	7
Equipement de sécurité (radars et caméras)	8
Règles pour l'entretien du village	9
Gestion des déchets	10-11
Incivilités	12-13
Urbanisme	14-17
Plan de Perrier	18-19
Les travaux	20-21
Les associations	22-33
L'auvergnat de Paris, un témoin de l'histoire	34-35
Informations pratiques	36



LE MOT DU MAIRE

Chaque année, les vacances d'été sont attendues avec impatience. C'est traditionnellement un temps de retrouvailles, de repos, de pause et de transition.

L'été 2024 sera particulier à plus d'un titre, il arrive après l'agitation et l'incertitude politique qui touche notre pays. Le 9 Juin, le Président de la République a fait le choix risqué de dissoudre l'Assemblée Nationale en appelant les Français aux urnes. Il a, ce faisant, gravement divisé la société et accentué le désordre dans le Pays favorisant les débats malsains entre Français.

Espérons que le résultat des élections permette à nos parlementaires de retrouver un peu de bon sens, de sincérité afin de gouverner au mieux notre Pays pour le bien de tous.

Concernant PERRIER, la situation est beaucoup moins agitée. Ce début d'année 2024 nous apporte de bonnes nouvelles ! Le mot qui me vient à l'esprit est « Enfin » !!!

Oui enfin, comme un soulagement, car nous voyons l'aboutissement de nos dossiers malgré les « leeeenteurs » administratives !!! En effet :

- l'état nous a octroyé une subvention pour la construction du bâtiment communal (la région et la département nous ayant déjà signifié leur accord) ;
- Le remplacement de nos vieilles lanternes par des LED a été validé par les services de l'état ;
- L'acquisition, enfin, du dernier lot du lotissement du Chaliot va nous permettre d'exécuter des travaux d'ampleur (réfection des réseaux d'eau potable, d'eau usée, d'eau pluviale ainsi que la chaussée) ;
- Les premières réunions avec les services du département, concernant notre aménagement de bourg, ont bien avancé. D'autres réunions sont attendues avec les concessionnaires des réseaux afin de déposer des demandes de subventions pour 2025.

Vous pourrez constater, dans les pages suivantes, l'activité du conseil municipal et prendre connaissance des diverses manifestations organisées par les associations que je remercie chaleureusement, je n'oublie pas bien sûr le personnel communal pour son sérieux au service de tous.

En mon nom et en celui de l'équipe municipale, je souhaite un très bel été à tous.

Bien cordialement
B. ROUX

En bref...

Le recensement de la population perriéroise aura lieu de mi-janvier à mi-février 2025. La mairie souhaite embaucher 2 recenseurs disponibles pendant cette période, ayant le sens de la confidentialité.

Si vous êtes intéressé, merci de vous signaler à la mairie.



Les travaux de la **bibliothèque** se poursuivent. Nous attendons que les chantiers de finition se terminent pour envisager l'aménagement (mobilier, matériel informatique..) afin de pouvoir mettre les livres en place. Merci à tous ceux qui nous ont déjà fait parvenir leurs ouvrages.



Après la reprise du bar tabac Le Mystère, nous sommes heureux de vous annoncer la réouverture prochaine du restaurant La Cour Carrée.

COMMÉMORATIONS



Comme tous les ans les représentants de l'amicale des anciens combattants entourés des représentants du Conseil Municipal et de la population se sont retrouvés devant le monument aux morts le 19 mars, le 8 mai et le 18 juin.

ETAT CIVIL DU PREMIER SEMESTRE 2024

NAISSANCES DÉCLARÉES À PERRIER

INÈS CABECAS GONCALVES LE 21 FÉVRIER

SARA, JULIE MIGUEL LE 22 MARS

MATTÉO CUBIZOLLES LE 28 JUIN

DÉCÈS DÉCLARÉS À PERRIER

ALAIN, ALBERT, JACQUES CAVARD LE 15 FÉVRIER

HENRI, PIERRE GUITARD LE 14 MARS

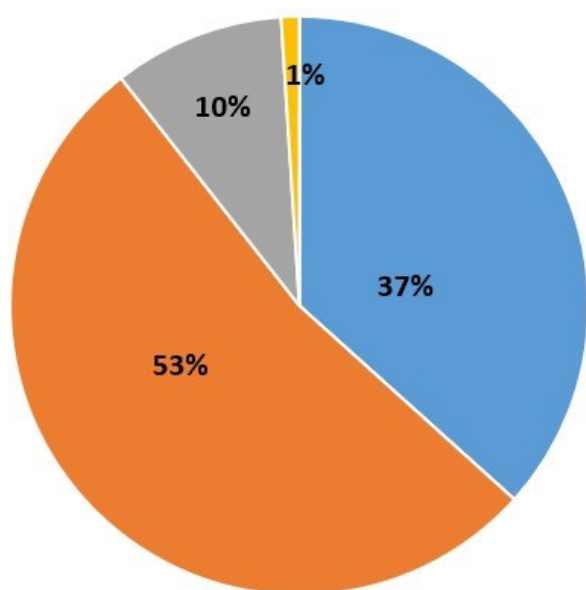
RITA TARTAGLIA, ÉPOUSE LE CAM, LE 3 AVRIL

LE BUDGET PRIMITIF 2024

Le *budget primitif* (prévisionnel), élaboré par la Commission des finances, est voté chaque année par le conseil municipal. On distingue le budget de la commune et les budgets annexes concernant les lotissements gérés par la commune.

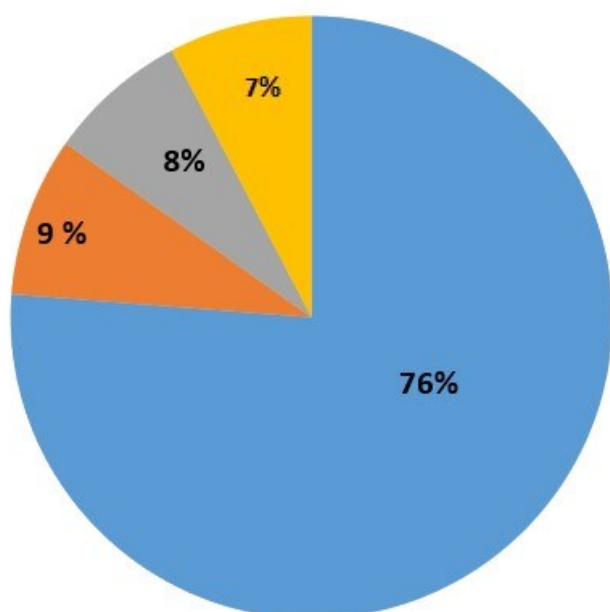
Le budget primitif de 2024 a été voté par le Conseil municipal le 15 avril dernier. Il a pu être réalisé sans augmentation d'impôts. (voir le détail du budget sur le site internet de la commune)

Dépenses 2024 : 766 445 €



- **Fonctionnement courant : 280 285 €**
dont électricité : 26 %
primes d'assurance : 8 %
achats : 11 %
- **Charges de personnel : 403 200 €**
- **Autres charges : 73 155 €**
dont indemnités des élus : 55 %
et subventions (CCAS et associations) : 20 %
- **Intérêts emprunts investissement : 7750 €**

Recettes 2024 : 632 795 €



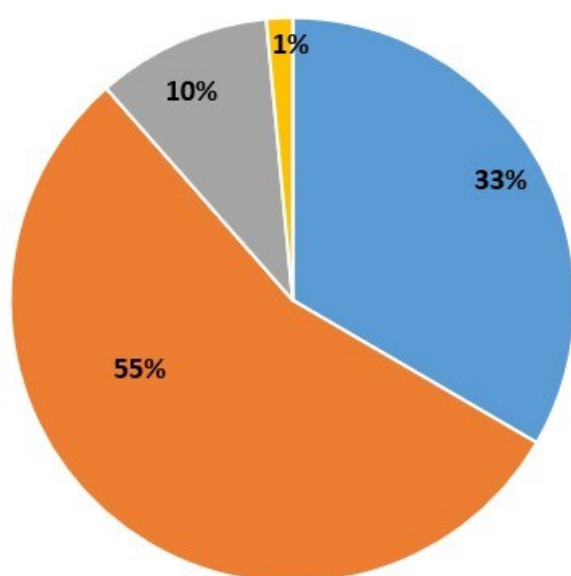
- **Impôts et taxes : 480 964 €**
- **Dotation Etat : 54 029 €**
dont dotation forfaitaire : 34 234 €
- **Produits services, ventes : 47 425 €**
dont cantine (52 %), RPI (8 %), revente électricité (2 %)
- **Autres produits : 48 500 €, dont**
revenus immeubles : 28 500 €

LE BUDGET

A l'issue de l'année de gestion les *comptes administratifs* (budget réel) sont envoyés pour contrôle à la trésorerie qui les valide sous le nom de *comptes de gestion*. Les comptes administratifs 2023 ont été approuvés par le Conseil municipal du 15 avril 2024. (voir le détail des comptes sur le site internet de la commune)

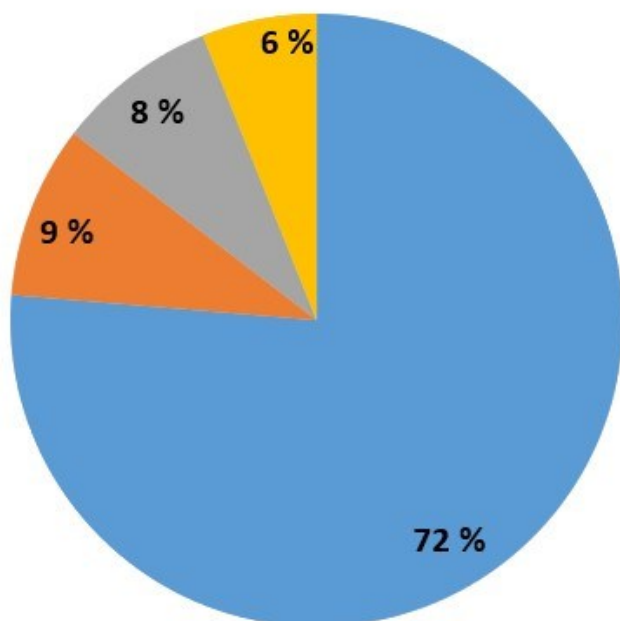
Monsieur le Maire se tient à la disposition de tous ceux qui souhaitent avoir des informations complémentaires ou toute explication sur le budget. N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Dépenses 2023 : 573 470 €



- **Fonctionnement courant : 191 252 €**
dont électricité : 23 %
primes d'assurance : 11 %
achats : 13 %
- **Charges de personnel : 315 542 €**
- **Autres charges : 57 185 €**
dont indemnités des élus : 64 %
et subventions (CCAS et associations) : 22 %
- **Intérêts emprunts investissement : 8 569 €**

Recettes 2023 : 704 039€



- **Impôts et taxes : 504 025 €**
- **Dotation Etat : 60 219 €**
dont dotation forfaitaire : 34 234 €
- **Produits services, ventes : 56 175 €**
dont cantine (57 %), RPI (7 %),
revente électricité (3 %)
- **Autres produits : 40 059 €, dont**
revenus immeubles : 39 783 €

Le Centre communal d'action sociale (CCAS)

Votre enfant est domicilié et scolarisé à l'école de Perrier, vous pouvez demander une **aide au paiement de la cantine scolaire**. Cette aide sera directement déduite des factures de cantine.

Une **aide aux vacances** est possible pour les séjours au centre de loisirs du secteur pour les enfants âgés de 4 à 12 ans, pour les séjours en famille, les colonies de vacances et camps d'adolescents jusqu'à 18 ans.

Ces deux aides sont établies en fonction du quotient familial. Pour plus d'informations adressez-vous au secrétariat de mairie ou consultez notre site Internet (rubrique « votre mairie, Aides sociales CCAS »)

Aide aux frais de chauffage : 1/10 de la facture d'énergie de l'année précédente (tout type d'énergie confondu hors abonnement) dans la limite de 150 € par an.

Fournir le dernier avis d'imposition, la facture d'énergie, un RIB et le livret de famille de tous les membres composant le foyer.

Vous êtes domiciliés à Perrier et vous rencontrez temporairement des **difficultés financières** ou un besoin d'aide matérielle, n'hésitez pas à contactez le CCAS qui étudiera la possibilité d'une **aide ponctuelle**.

CONDITIONS DE RESSOURCES MENSUELLES (2023) POUR L'ATTRIBUTION D'AIDES DU CCAS

- inférieures à 974 € pour une personne seule ;
- inférieures à 1 499 € pour un couple ou une personne seule avec un enfant ;
- inférieures à 1 770 € pour un couple avec un enfant ou une personne vivant avec deux enfants ;
- et 273 € par enfant ou personne à charge en plus.

Un pôle médical à Perrier



Le pôle médical, constitué de cinq salles de consultation, est situé à côté de la pharmacie des grottes et partage avec elle le même parking.

Deux médecins, un ostéopathe et une infirmière libérale sont aujourd'hui installés. Un cinquième professionnel de santé est attendu, sans doute dans le domaine paramédical (orthophoniste, orthoptiste ou psychologue...)

Le pôle médical propose une consigne connectée qui permet de récupérer les médicaments en dehors des heures d'ouverture de la pharmacie. L'ordonnance peut être déposée à la pharmacie ou dans la boîte aux lettres. Les casiers peuvent être ouverts grâce à un code reçu sur son téléphone portable. Si l'ordonnance est déposée à la pharmacie, le code peut être donné sous forme de code barre ou de code à chiffres selon la préférence de l'utilisateur.

LE PROGRAMME SENIORS EN FORME EST MAINTENU



Le CLIC Issoire Bassin Montagne organise et relaye régulièrement diverses actions de prévention et promotion pour la santé des seniors. Le réseau des « Ambassadeurs de la forme » a été créé en 2017 afin de favoriser la proximité, les initiatives locales et relayer les besoins de la population. Être « Ambassadeur de la forme » au côté du CLIC, c'est contribuer au bien-vivre et bien-vieillir sur le territoire tout en favorisant le maintien de l'autonomie et du lien social des seniors. Cela relève d'un engagement et d'une implication au long cours afin de maintenir la dynamique de nos territoires en termes de prévention et promotion pour la santé.

**Vous avez plus de 60 ans ?
Des séances hebdomadaires
d'activité physique adaptée
vous sont proposées tous
les jeudis de 11h à 12h.**



L'activité physique est adaptée pour améliorer la force musculaire, l'équilibre, l'endurance, la souplesse, la **prévention des chutes** ;

**Rendez-vous en septembre
à la salle polyvalente**

Les transports en commun à partir de Perrier

**Ligne régionale P44 - le samedi matin
uniquement
arrêt devant l'église de Perrier**

Direction Issoire : **08h32**
Direction Besse : **11h05**



**Le réseau CHERPA rural à la demande (depuis le
domicile de l'utilisateur) Secteur Périurbain Issoire -
Tél. 04 73 60 41 75**

Mercredi après-midi **entre 13h30 et 17h30**
Samedi matin **entre 7h30 et 13h00**

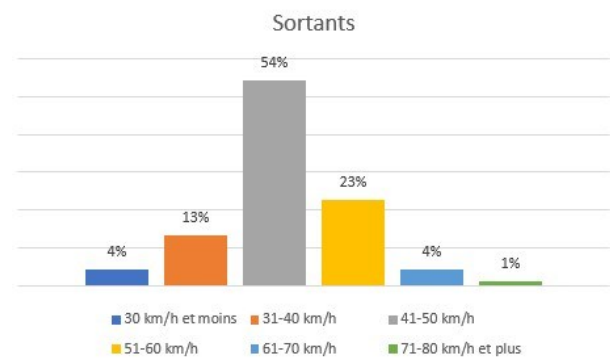
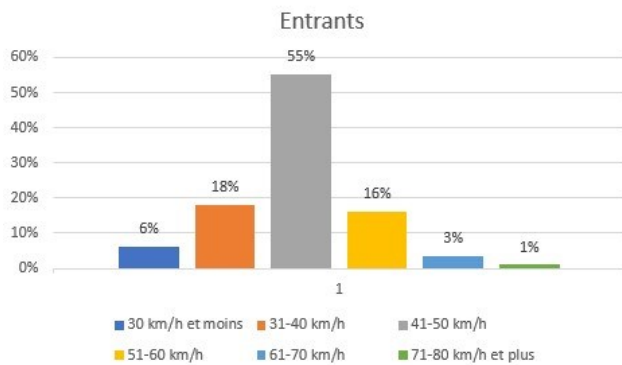
Pour plus d'information voir le site de la commune -
rubrique *Perrier au quotidien* ou contacter l'API.



Les entrées et les sorties de Perrier enregistrées par le radar de l'avenue d'Issoire

7 000 passages par jour (entrées et sorties du village) ont été enregistrés en 6 mois.

Pratiquement 80 % des véhicules venant d'Issoire rentrent à Perrier à 50 km/h ou moins. Ils sont un peu plus de 70 % à respecter la vitesse réglementée lorsqu'ils sortent du village... S'ils ne sont qu'à peine 5% à rouler à plus de 60 km/h cela fait tout de même 750 véhicules par jour...



Caméras de surveillance

Le village de Perrier va installer des systèmes de vidéoprotection.

Des caméras à lecture de plaques d'immatriculation seront placées à des endroits stratégiques aux entrées du bourg, permettant aux services de police et de gendarmerie d'identifier les potentiels délinquants.



Le centre du bourg, où se concentrent de nombreuses incivilités, sera équipé de caméras de type dôme. Ces caméras permettront d'identifier les personnes et les véhicules, de jour comme de nuit, au niveau de la mairie, du City Parc, des ateliers municipaux et de la salle polyvalente.

Ces systèmes autonomes aideront à prévenir les dégradations et à poursuivre les contrevenants éventuels.



RAPPEL DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2017

Par arrêté du 1er juin 2017 le Conseil municipal a adopté quelques règles communes pour le bon entretien du village. (voir les articles 2, 6 et 8 ci-dessous)

Les résultats ne pourront être satisfaisants que si tous les habitants concourent, chacun en ce qui le concerne, à son exécution.

C'est pourquoi, en cas de non-respect des dispositions de cet arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée.

Règles concernant les animaux (article 6)

Nous rappelons aux **propriétaires de chiens** qu'ils sont tenus de **ramasser les déjections** de leur animal sur les trottoirs, les pelouses et les massifs.

Ils doivent également prendre toutes les dispositions pour éviter les aboiements de leur animal resté seul en leur absence.



Toute infraction est passible d'une amende de 1ère classe conformément à l'article 131-13 du Code Pénal.

le balayage et le désherbage des rues (article 2)

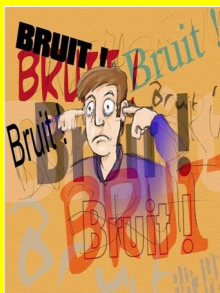
Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, en toutes saisons, au devant de son ou ses immeubles bâtis ou non bâtis. Outre ce balayage, les propriétaires, ou leurs locataires devront arracher l'herbe qui pousse sur les trottoirs et procéder au démoussage de ceux-ci au droit de leur propriété. Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Les travaux des particuliers générant des **nuisances sonores** sont autorisés :

les jours ouvrables **de 8h00 à 20h00**

Les samedis **de 9h00 à 19h00**

Les dimanches et jours fériés **de 10h00 à 12h00**



Ces travaux sont strictement interdits en-dehors de ces horaires

Taille des haies (article 8)

Les propriétaires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune doivent effectuer l'égouttage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété. Les branches, branchages ou feuillages qui forment saillie et racines s'avancent sur le domaine public doivent être coupés par le propriétaire ou le locataire au droit de la limite de propriété.





INFORMATIONS SICTOM



GRIS (NON RECYCLABLES)

Sortir le bac le mardi soir
Ramassage le **mercredi matin**—semaine paire uniquement

Les biodéchets (déchets de jardin et alimentaires) sont désormais interdits et doivent être compostés.

BAC BLEU (RECYCLABLES)

Ramassage le **jeudi matin - semaine paire uniquement** - Si nécessaire vous pouvez commander un bac de plus grande contenance en contactant le SICTOM :
Tél. 04 71 50 32 92.

Tous les emballages à l'exception du verre. Ne pas laver les emballages qui doivent simplement être vidés, ne pas les imbriquer les uns dans les autres, les jeter en vrac (pas dans les sacs).

Bacs gris et bleus doivent être rentrés au plus vite après le ramassage. Il est formellement interdit de les laisser continuellement sur la voie publique. Conformément à l'article 131-13 du code pénal, cette infraction est passible d'une amende de 1ère classe.

Avant toute verbalisation, un courrier d'avertissement sera adressé aux Perriérois qui ne respectent pas cette règle. Néanmoins une tolérance est accordée pour les propriétaires ou locataires **n'ayant aucune possibilité** de stocker leurs bacs.

CONTENEURS (VERRE)

**Situés Place du Mezel
et Avenue des Rougères**

Collecte des pots, bocaux et bouteilles en verre : **pas de cartons ni de sacs en plastique.** Le verre doit être laissé à l'intérieur du conteneur et en aucun cas à côté.

Les encombrants ne sont pas pris en charge par le SICTOM. Les habitants doivent les apporter directement à Issoire à la déchetterie ou à la ressourcerie.

**Tonnages collectés par an sur la commune de
PERRIER :**



**Sur la commune de PERRIER, c'est 28 tonnes annuelles de
fermentescibles qui peuvent être traitées.**

Les biodéchets, une fois triés, sont valorisés de manière complètement naturelle. Par compostage, ils se transforment en un engrais particulièrement riche utilisable pour le jardinage.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92. Retrouvez-nous au 30 BIS ROUTE DE CLERMONT – 43100 COHADE. Consultez également notre site internet : www.sictom-issuire-brioude.com et notre page Facebook !

Attention : depuis le 1er janvier 2024 il est interdit de jeter les biodéchets dans les bacs gris. Ils doivent être déposés dans les composteurs

3 nouveaux composteurs installés dans le village



Place du Mezel à côté du container à verre



Rue du Château,
au jardin de la Cure



Lotissement Le Piage

Ils s'ajoutent aux trois composteurs déjà en service :

- au lotissement du Chaliot,
- rue du Coudert,
- au croisement de l'Avenue des Monts Dores et de la rue de la Chaux.

Si vous souhaitez utiliser l'un de ces six composteurs vous pouvez vous rapprocher du Sictom ou de la mairie.

Une cinquantaine de foyers utilisent ces composteurs, les retours sont positifs aussi bien des usagers que du Sictom.

Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise **l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers.**

Cette pratique est passible d'une **contravention de 450 euros.**



APPEL A TEMOIN

Suite aux dégradations commises sur l'aire de jeux le Samedi 08 et Dimanche 09 juin, nous recherchons le ou les responsables de ces actes de vandalisme.

Nous invitons les personnes qui auraient pu être témoins de ces actes à contacter la mairie au 04 73 89 14 98.



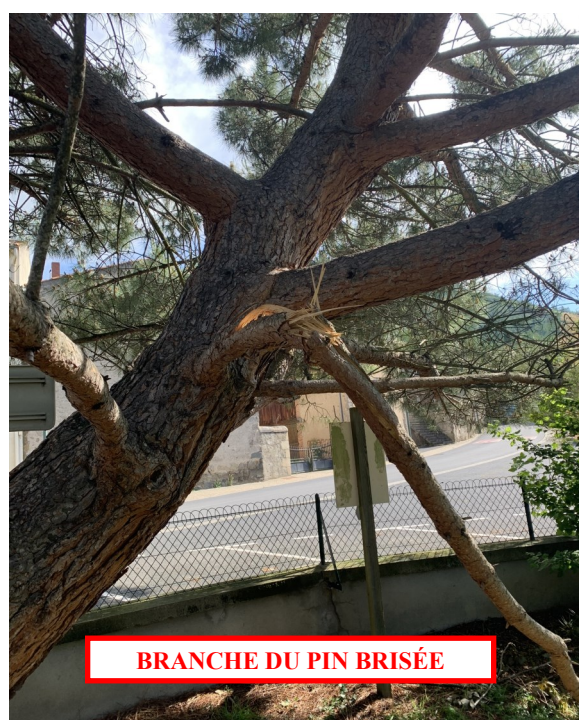
LAURIERS ARRACHÉS



PANNEAU D'AFFICHAGE CASSÉ



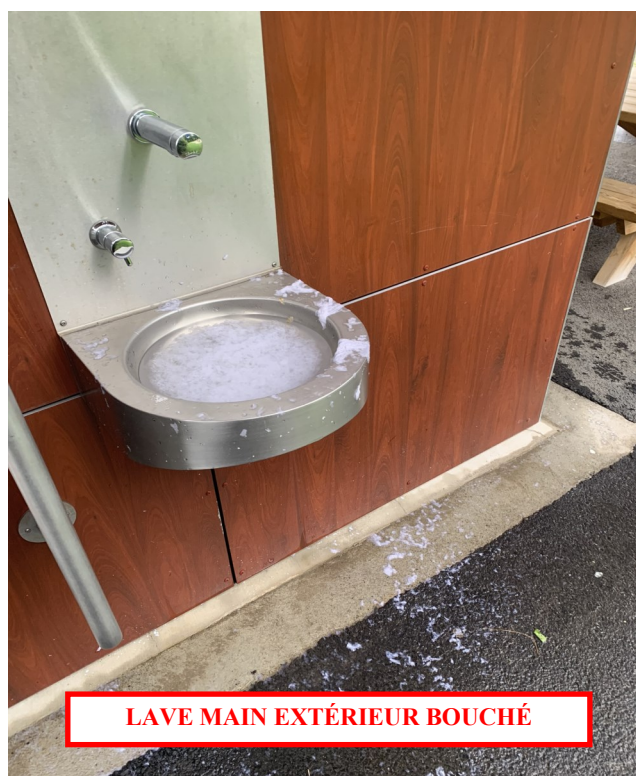
TABLE DE PIQUE-NIQUE DÉTERIO-



BRANCHE DU PIN BRISÉE

DEGRADATIONS SUR L'AIRE DE JEUX (suite)

Samedi 8 et Dimanche 9 juin 2024



Une demande de permis de construire doit obligatoirement être déposée en mairie pour toute construction supérieure à 40 m²

Une demande d'autorisation de travaux doit obligatoirement être déposée en mairie pour :

- toute construction inférieure à 40 m² (pour toute construction nouvelle attenante à une maison déjà existante et modifiant sa surface, se renseigner en mairie) ;
- l'installation d'un abri de jardin, d'une véranda ou pergola, égal ou supérieur à 5 m² ;
- l'installation d'une piscine égale ou supérieure à 10 m² ;
- l'installation d'une clôture ;
- tout changement de façade : menuiseries, enduit, ouvertures nouvelles, volets roulants...
- la réfection de la toiture ;
- la demande de division de parcelle cadastrale.

Une demande d'autorisation doit obligatoirement être déposée en mairie pour toute occupation de voirie

Si vous avez déjà réalisé certains de ces travaux sans avoir déposé de demande vous devez régulariser votre situation en déposant, à postériori, votre demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire selon le cas) - Contacter la mairie le plus vite possible.

A défaut de régularisation, un procès-verbal pourra être dressé par la mairie et présenté au procureur de la République.

Quelques chiffres pour le premier semestre 2024

Au 15 juin 2024 ont été enregistrés pour PERRIER :

- 24 certificats d'urbanisme (ventes, achats)
- 4 permis de construire
- 5 permis modificatifs
- 0 transfert de permis (changement de propriétaire à l'étape du permis de construire)
- 19 déclarations préalables (modifications d'aspect d'une construction existante)
- 10 déclarations d'intention d'aliéner (intentions de vente)

Aucun permis d'aménager communal (réseaux, voiries) n'a été déposé.

Pour tout renseignement complémentaire René Bourbon, adjoint à l'urbanisme, se tient à votre disposition à la mairie. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

UN NOUVEAU LOTISSEMENT À PERRIER « SOUS LE PIAGE »



Les différents projets d'un nouveau lotissement n'ayant pas abouti, la municipalité a finalement décidé de céder l'opération à la Société DOMIA.

DOMIA est une coopérative de l'habitat, créée en 2006 par Assemblia (ex Logidôme), ayant pour objectif de proposer à ses clients d'accéder à la propriété avec des garanties économiques.

DOMIA propose, en partenariat avec Maisons Élan – Hestialis, 9 maisons clés en mains de type T3, T4 et T5.

Maison de plain-pied ou à étage, chaque propriété inclut une terrasse, un jardin arboré et clôturé.



Pour toute demande de renseignements contactez Madame SABY :

Téléphone : 04 73 98 78 63

E-mail : contact@domia63.com

Site web : www.domia63.com

Devenir propriétaire grâce au dispositif Prêt social location-accession (PSLA)

- TVA réduite à 5,5%
- Exonération de taxe foncière pendant 15 ans
- Frais de notaire réduits
- Prêt à taux zéro

LES AIDES À L'HABITAT PROPOSÉES PAR L'API



Pour mieux accompagner les ménages du territoire dans leur projet de rénovation, l'Agglo Pays d'Issoire met à leur disposition gratuitement un kit de diagnostic. Composé de 3 appareils de mesure, il permet de détecter les éventuels défauts d'isolation ou de surconsommation électrique.

Les données obtenues permettent d'avoir une meilleure connaissance de la performance énergétique du bien dans la perspective de réaliser des travaux pour en améliorer le confort et générer des économies d'énergie.

Dans un souci d'efficacité, le dispositif est proposé seulement en période hivernale (de novembre à avril).

Réservation du kit directement sur le site www.capissoire.fr CONTACT Service Énergie et économie d'énergie energie@capissoire.fr ou au 04 15 62 20 00



L'ADIL du Puy-de-Dôme est un service gratuit qui dispense des conseils juridiques, financiers et fiscaux neutres, objectifs et personnalisés, autour de la question du logement et de l'habitat.

Vous pouvez consulter l'ADIL sans rendez-vous tous les 1^{er} jeudi du mois, le matin à Issoire à l'Agglo Pays d'Issoire en présentiel, ou en visioconférence l'après-midi dans les Maisons France Services.

CONTACT
04 73 42 30 75
contact@adil63.org



Rénov'actions 63 est un service public qui a pour objectif de conseiller et d'accompagner tous les ménages dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Porté et financé par le Département, des collectivités locales dont l'API et l'ANAH dans le cadre de France Rénov. Des conseillers vous accompagnent gratuitement. Rendez-vous dans les **Maisons France Services** une fois par mois, les jeudis.

CONTACT
04 73 42 30 72

Des aides financières de l'API peuvent vous aider.

Un livret édité par l'API répondra à toutes vos questions. Vous pouvez le consulter en ligne via le site Internet de la commune ou directement sur le site de l'API.

Ou contactez directement les services de l'API : habitat@capissoire.fr

Tél. 04 15 62 20 03

SOMMAIRE

RÉNOVER ET AMÉLIORER MON LOGEMENT AVEC API

API EN CHIFFRE	2
LES AIDES À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT	
I • Aide à l'adaptation des logements	5
II • Aide à la rénovation énergétique des logements	7
III • Aide à la rénovation globale de logements dégradés	9
IV • Aide aux copropriétés	11
V • Aide aux ravalement de façade	13
MIEUX COMPRENDRE	
Des gestes simples pour faire des économies d'énergie	14
Kit ÉCO HABITER	16
Les autres accompagnements	17
La location sociale	19

Pour chaque type d'aide une fiche répondra à vos questions :

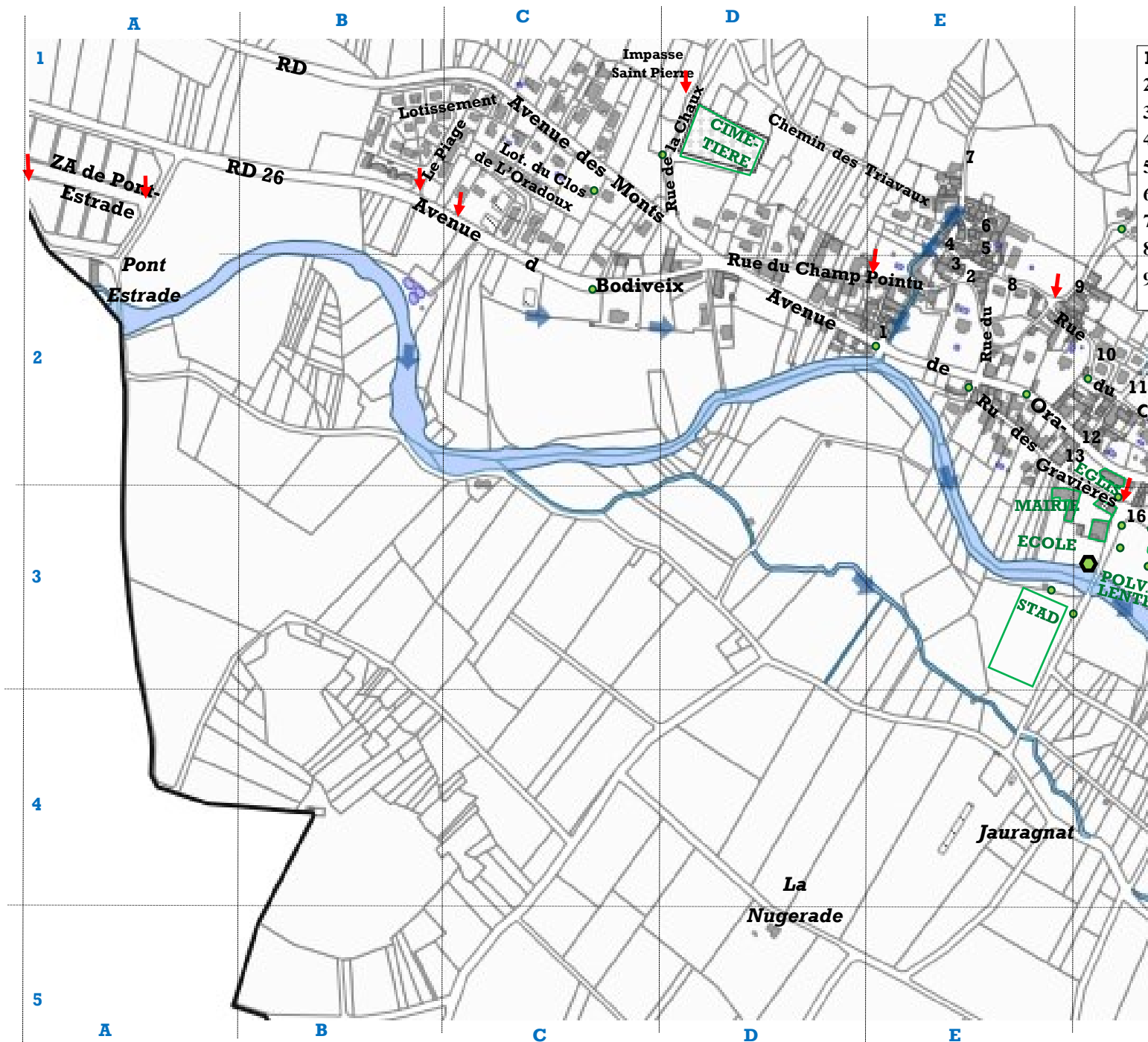
A qui s'adresse l'aide

Les conditions à remplir

Les types de travaux concernés

Le montant de l'aide

La marche à suivre



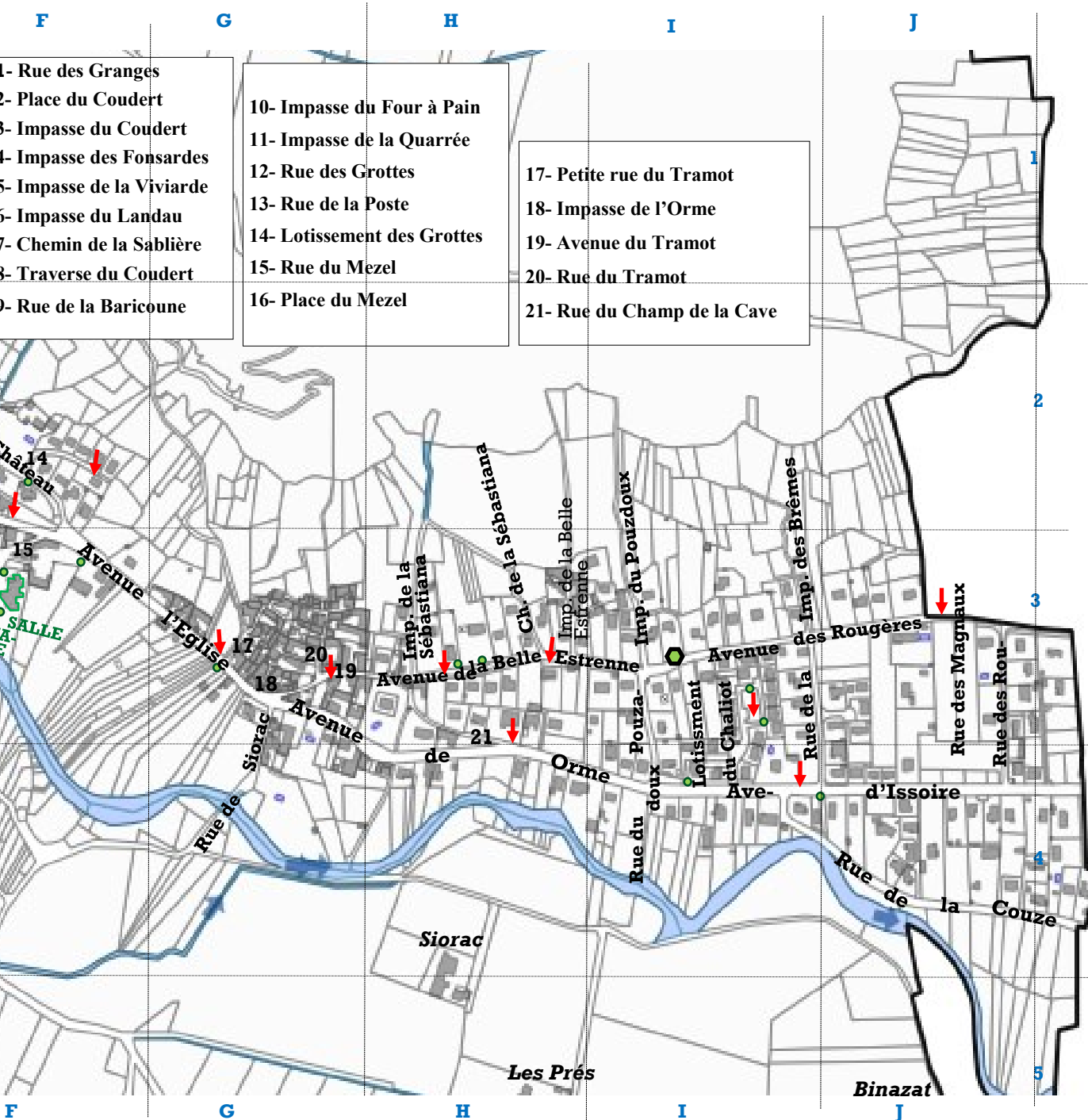
Baricoune (rue de la) **E2**
 Belle Estrenne (avenue de la) **H-I3**
 Belle Estrenne (impasse de la) **H3**
 Binazat **J5**
 Bodiveix (avenue du) **B1-C2**
 Brêmes (impasse des) **I3**
 Chaliot (lotissement du) **I3-4**
 Champ de la Cave (rue du) **H3**
 Champ Pointu (rue du) **D2**
 Château (rue du) **F2**
 Chaux (rue de la) **D1**
 Clos de l'Oradoux (lotissement du) **C1**
 Coudert (impasse du) **E2**
 Coudert (place du) **E2**

Coudert (rue du) **E2**
 Coudert (traverse du) **E2**
 Couze (rue de la) **I-J4**
 Eglise (avenue de l') **F2-F3-G3**
 Fonsardes (impasse des) **E1**
 Four à Pain (impasse du) **F2**
 Granges (rue des) **E2**
 Gravières (rue des) **E2-F3**
 Grottes (lotissement des) **F2**
 Grottes (rue des) **F2**
 Issoire (avenue d') **I-J4**
 Jauragnat **E4**
 Landau (impasse du) **E1**
 La Nugérade **D5**
 Les Prés **H5**
 Magnaux (rue des) **J3-4**

Mezel (place du) **F3**
 Mezel (rue du) **F3**
 Monts Dore (avenue des) **C1**
 Oradoux (avenue de l') **D-E2**
 Orme (avenue de l') **G3-HI-4**
 Orme (impasse de l') **G3**
 Piage (lotissement le) **B1**
 Plaine (rue de la) **I3-4**
 Pont Estrade (moulin de) **A2**
 Pont Estrade (ZA) **A1**
 Poste (rue de la) **E2**
 Pouzadoux (impasse du) **I3**
 Pouzadoux (rue du) **I3-4**
 Quarrée (impasse de la) **F2**
 Rougères (avenue des) **I-J3**
 Rougères (rue des) **J3-4**

Sablière (chemin)
 Saint-Pierre (lotis)
D1
 Sébastiana (chemin)
 Sébastiana (impasse)
 Siorac **H4**
 Siorac (rue de) **G3**
 Tramot (avenue de)
 Tramot (petite rue)
 Tramot (rue du) **G**
 Triavaux (chemin)
 Viviarde (impasse)

 Cimetière **D1**
 Ecole **F3**
 Eglise **F2**



de la) **E1**
sement) **C-**
in de la) **H3**
sse de la) **H3**

Mairie E3
Salle polyvalente F3
Stade du Mezel E3

-4
u) **G3**
e du) **G3**
3
des) **D1**
e de la) **E1**

COMMUNE DE PERRIER (Puy-de-Dôme)

TRAVAUX



Jardinière Avenue de l'Orme (Avant travaux)



Jardinière Avenue de l'Orme (Travaux en cours)



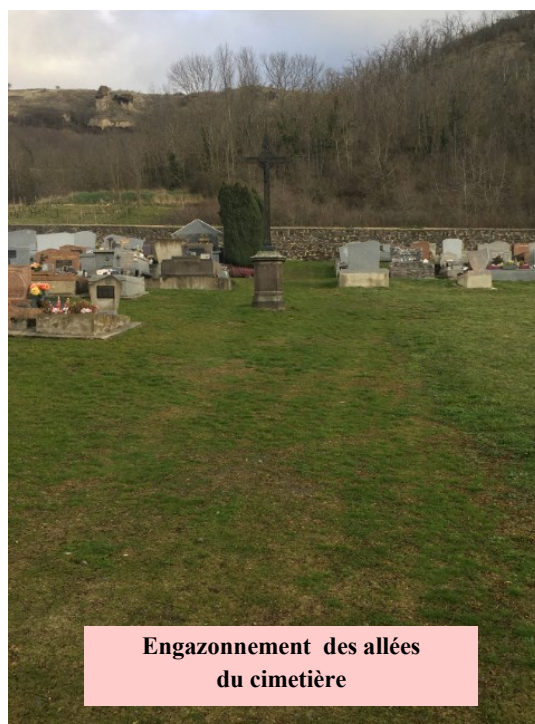
Jardinière Avenue de l'Orme (Après travaux)



Réalisation d'un regard Avenue des Rougères



Réfection du caniveau et de la
chaussée lotissement de l'Oradoux



Engazonnement des allées
du cimetière

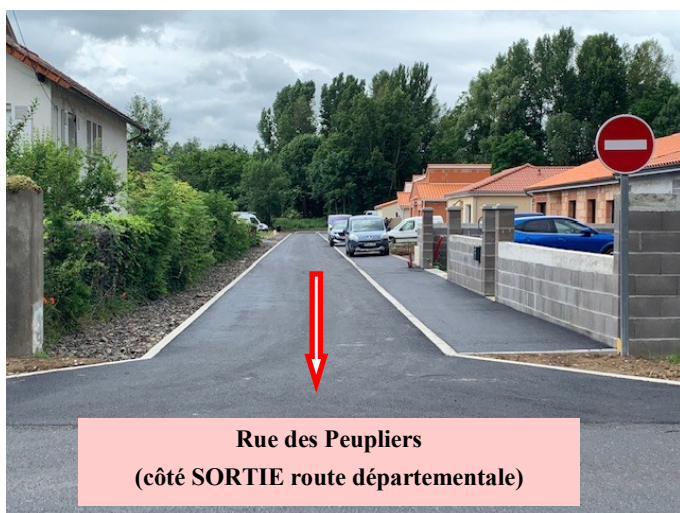
Lotissement « Les MAGNAUX 2 »

ATTENTION

La rue des Peupliers est à sens unique,
il est **interdit** de s'y engager en venant de la route départementale.

La rue des Peupliers est **prioritaire** en s'engageant
sur la départementale direction ISSOIRE.

Le trottoir goudronné est réservé aux piétons,
il y est **interdit** de stationner.



Rue des Peupliers
(côté SORTIE route départementale)



Rue des Peupliers
(côté ENTREE rue de la Couze)

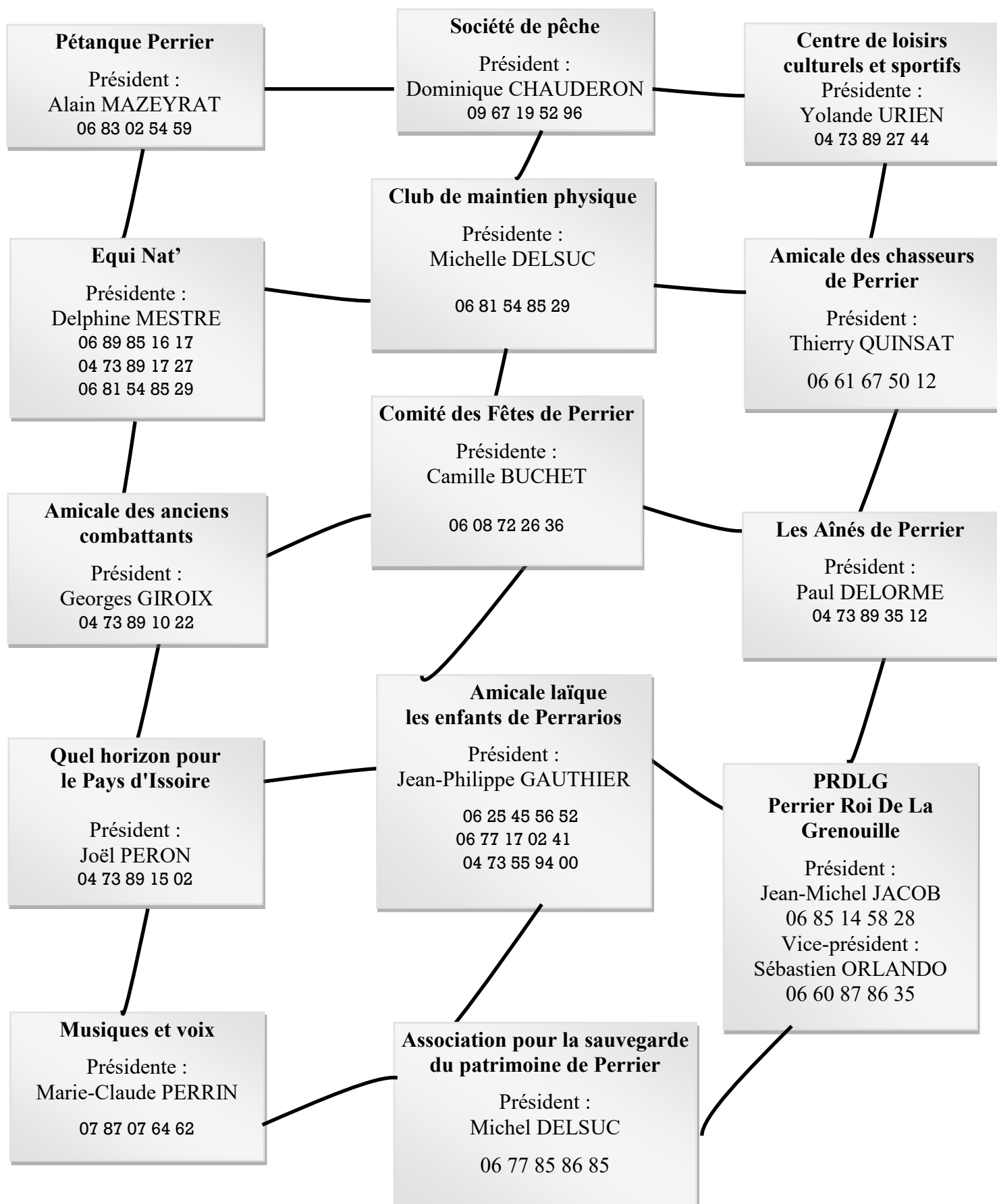


Revêtements de la voirie, du trottoir
et du parking terminés



6 places de stationnement délimitées côté Couze

À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS DE PERRIER



COMMUNIQUÉ FOURNI PAR LE COMITÉ DES FÊTES



Un grand merci pour l'apéro-concert !

Le Comité des Fêtes est ravi de vous remercier pour votre présence nombreuse à l'apéro-concert qui a eu lieu le samedi 24 février.

C'était un réel plaisir de vous voir partager ce moment convivial en compagnie du groupe OBAD.

Nous tenons à remercier chaleureusement la Mairie pour son soutien précieux dans le prêt de la salle des fêtes.

Un merci tout particulier également au groupe OBAD pour leur prestation musicale exceptionnelle qui a su mettre l'ambiance et nous faire passer une soirée inoubliable.

Votre présence et votre enthousiasme ont fait de cet apéro-concert un franc succès.

Nous espérons vous revoir nombreux lors de nos prochains événements.

Le bureau

Vide grenier : dimanche 22 septembre 2024 Place du Mezel - de 6h à 18h

Noël avec les Anciens : samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre 2024 - salle polyvalente - 10h à 18h



COMMUNIQUÉ FOURNI PAR L'AMICALE LAÏQUE DE PERRIER

<http://lesenfantsdeperrarios.e-monsite.com/>

La saison 2023-2024, vient de s'achever.

Une année riche en activités qui a nécessité beaucoup d'implication des membres actifs.

Un grand merci à l'ensemble des personnes, membres, bénévoles, parents, mairie et aux associations du territoire perriérois qui nous ont encore aidés cette année.

L'an prochain le bureau changera quelque peu avec le départ de la trésorière. Nous aurons besoin de nouveaux membres pour épauler notre équipe et comptons sur vous et vos enfants pour poursuivre ou rejoindre l'association.

Dimanche 14 janvier

Les Rois de l'Amicale

Des traditions qui perdurent.

Le dimanche 14 janvier 2024, les enfants ont partagé une journée autour du thème de la galette des rois. Les enfants ont pu mettre en œuvre leurs talents de pâtissiers avec la confection d'une vingtaine de galettes cuites au feu de bois (Merci Philippe!).

Puis une séance de cinéma leur a été offerte avant que tous les membres et parents de l'association se retrouvent dans la convivialité pour tirer les rois et reines de l'amicale et déguster les galettes réalisées le matin même.



Dimanche 4 février, Speed2Max

Une après-midi à sensation, où la trentaine d'enfants inscrits ont pu exercer leurs talents de pilotage pour certains et d'autres ont tout simplement découvert la conduite. Les émotions et sourires ont été aux rendez-vous; l'esprit de compétition n'a pas manqué de s'installer au fil des tours et des résultats mais toujours dans la bonne humeur et le partage, conseils pour mieux passer certains virages.... Quelques accompagnateurs (les papas) ont pu aussi se livrer à une petite compétition "bon enfant" au volant de ces karts électriques. C'est une activité à reconduire obligatoirement l'année prochaine, aux dires des enfants et adultes.



Randonnée, La Perrarios

Le dimanche 17 mars, l'Amicale Laïque a organisé une randonnée pédestre : la Perrarios. Trois parcours étaient proposés : 5, 13 et 24 km avec pour point culminant le Puy d'Ysson pour la 24km. Environ 200 randonneurs ont participé à cette journée.

Tout le monde a pu suivre aisément les parcours fléchés physiquement et numériquement. Le temps relativement clément a permis aux marcheurs de contempler le splendide paysage des contreforts du Puy dominant la localité issoirienne.



La Perrarios
PERRIER
Dimanche 17 MARS 2024

RANDONNÉES
PEDESTRES
5, 13 et 24 km

Départ : de 8H00 à 15h00 suivant les circuits.

Organisées par l'Amicale Laïque de Perrier
Renseignements au 06 77 17 14 02

Inscriptions le jour même : salle des Associations de Perrier
Roi à l'effort donné au départ pour le 5km, s sur les parcours pour le 13 et 24 km. Pas de bouteille d'eau, prévoir une gourde
Tarifs Inscriptions : de 5 à 8 €
Enfants amicalistes : Gratuit

Chasse à l'œuf et Prison Island, dimanche 6 avril

Une journée pleine pour les enfants de l'amicale.

Un lever tôt pour participer à la chasse à l'œuf avec de vrais œufs cachés aux alentours du stade.



Plus de 500 œufs dont 6 de couleurs ont été ramassés par les enfants lors de cette chasse.

Suivit une omelette géante préparée avec les œufs de la chasse. Petits et grands ont partagé un bon repas amical.

L'après-midi était rythmé autour de l'activité ludique "Prison Island" sur Clermont et offert par l'amicale. Un goûter avec la remise des prix de la chasse à l'œuf est venu clôturer la journée.



Four à pain, samedi 25 mai



L'Amicale se fait un point d'honneur à pérenniser le maintien en fonctionnement du four communal par la vente de pains, pizzas, brioches et autres.

Une journée au parfum d'antan où cette année, avec le Comité des Fêtes qui tenait une buvette et quelques tables, les Perrarios pouvaient déguster leurs commandes sur place.



Une journée à l'ambiance chaleureuse et authentique.

Week end nature, samedi 29 et dimanche 30 juin

Week end nature pour clôturer la fin de saison.

Annie et Christian Pelissier nous ont accueillis sur leur terre natale à Madriat pour le plus grand bonheur des enfants.

Encadrés par un animateur nature et moyenne montagne, ils ont pu randonner, goûter folles, apprendre à faire du feu, fabriquer chamallows, pêcher et aller sur Mars!

Mais le mieux restera la nuit certains et pas des moindres !)



sous tente(première expérience pour

MERCI

Un grand merci aux enfants qui ont participé aux activités de cette année. Nous comptons sur vous pour la prochaine saison .

L'Amicale tiendra son **Assemblée Générale le vendredi 6 septembre 2024.**



Nous vous souhaitons un bel été!



SORTIE DU CMPP DANS LA LOIRE

Malgré une météo maussade, le soleil et la bonne humeur étaient dans les cœurs des participants à la sortie dans la Loire, organisée par le CMPP, dimanche 2 juin.

Direction le château des Bruneaux à Firminy : visite guidée de l'écomusée dans cette jolie demeure du XVIIIème siècle, avec ses beaux appartements meublés. On a fait le tour de la cuisine, avant de filer dans les salons meublés, puis dans la galerie des portraits et à la bibliothèque. On a appris des histoires d'une autre époque dans les anciens quartiers réservés aux domestiques.



On a adoré les salles d'exposition thématiques comme la salle des perruques, la classe 1900, les jeux et jouets anciens, la collection de poupées vintage, l'appartement témoin appelou (nom patois des cloutiers, venant de leur tablier en peau) avec sa buanderie et son joli linge brodé, la salle de bain version 1900. Sans oublier l'atelier du cloutier, la menuiserie, le fournil et la chapelle aux décors restaurés.

L'auberge du Moulin de Caloire a régalé le groupe avec un délicieux menu gastronomique.

Interro écrite de calcul mental

Puis embarquement sur le Grangent, bateau électrique silencieux au départ de l'embarcadere de la capitainerie du port de Saint Victor sur Loire : une croisière avec vue panoramique sur les rives rocheuses escarpées, le tour de l'île de Grangent et son château. Tout le monde a admiré le paysage pittoresque et sauvage dans la quiétude et le chant des oiseaux.



Île et son château



Rive escarpée avec ses rochers colorés

De quoi engranger de bons souvenirs partagés.



TARIFS 2024.2025

REPRISE MERCREDI 11 ET JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

GYM TONIQUE MERCREDI SOIR : DUREE 1H00 (20H A 21H)

GYM ENTRETIEN JEUDI APRES MIDI : DUREE 1H (15H30 A 16H30)

TARIF POUR UN COURS PAR SEMAINE

120 €/AN

PILATES : JEUDI 19H30 A 20H45

TARIF : 140€/AN

**COURS DE GYMNASTIQUE : AVEC VERONIQUE SANDOVAL DIPLOMEE
D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF**

YOGA MERCREDI : DUREE 1H30 (16H30 18H)

TARIF : 240 €/AN

**COURS DE YOGA AVEC GERALDINE THENAULT DIPLOMEE DE HATHA YOGA,
ORGANISATION DE STAGES.**

**POUR TOUS LES COURS : CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE A FOURNIR A
L'INSCRIPTION. VALABLE 3 ANS**

**COTISATION PAYABLE EN UN OU DEUX CHEQUES OBLIGATOIREMENT EN
DEBUT DE SAISON POUR TOUTES LES SECTIONS.**

POSSIBILITE DE DEUX ESSAIS GRATUITS DANS CHAQUE DISCIPLINE

SALLE POLVALENTE DE PERRIER

CONTACT / 06 81 54 85 29

Rejoignez-nous pour pratiquer des activités sportives et de bien-être, dans la bonne humeur, avec deux professeures dynamiques, professionnelles et très humaines, à l'écoute de chacun.

Une équipe du CMPP motivée, engagée et dynamique saura vous accueillir dans les meilleures conditions pour partager des moments conviviaux.

Bon été à toutes et à tous.

Le bureau du CMPP.

De l'autre côté de la rivière, au bout du chemin, de grosses bêtes poilues vous attendent pour partager de très bons moments.

Ils s'appellent Charots, Apache, Prince, Arc-en-ciel, Eden, Vulcain, Titam, Quendi... En tout 17 équidés.



Voici les activités proposées pendant les vacances :

EQUI VOLT :

Gymnastique sur le cheval et acrobaties pour les plus téméraires, jeux d'équilibre et d'adresse et petite balade.

Public : à partir de 6 ans

Tarif adhérent : 30€

Tarif non adhérent : 35€

Horaire : de 10h à 17h

Dates : vendredi 12, jeudi 25 et mardi 30 juillet - mardi 6 août

EQUI NAT :

apprentissage ou perfectionnement de l'équitation éthologique, jeux nature et petite balade

Public : à partir de 7 ans

Tarif adhérent : 30€

Tarif non adhérent : 35€

Horaire : de 10 à 17h

Dates : samedi 13, jeudi 18 et lundi 29 juillet - lundi 5 août

MOUNTAIN TRAIL :

parcours d'obstacles naturels, adaptable au niveau des cavaliers à pied et à cheval pour développer la relation avec votre animal et petite balade

Public : à partir de 7 ans

Tarif adhérent : 30€

Tarif non adhérent : 35€

Horaire : de 10h à 17h

Dates : samedi 20 et samedi 27 juillet - vendredi 2 et vendredi 9 août

SPECIAL JEUNES :

découvrir ou perfectionner son équilibre sur le poney et petite balade

Public : de 3 à 6 ans

Tarif adhérent : 20€

Tarif non adhérent : 23€

Horaire : de 9h à 12h

Dates : vendredi 19 et vendredi 26 juillet - samedi 3 et jeudi 8 août

N'hésitez pas à m'appeler pour plus d'informations au 06 89 85 16 17.

Club des Aînés

Que s'est-il passé au sein de notre club depuis le début de l'année ? Je ne suivrai pas l'ordre chronologique de nos activités , car lors de notre Assemblée Générale qui a eu lieu le 7 Février , nous avons procédé d'abord à l'élection du bureau , puis au vote de la modification des statuts .

Bureau :

Président : Paul DELORME
Vice -Présidente : Michelle HEBERT
Trésorière : Joëlle DELORME
Trésorière Adjointe : Pilar DA SILVA
Secrétaire : Alfrédo DA SILVA

Modification des statuts :

Je noterai ici le plus important.

« Toute personne quelque soit son âge peut adhérer à l'association aux conditions :

- de se conformer aux présents statuts
- d'acquitter la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale .

Le bureau et les statuts ont été validés par la préfecture .

Après cet important sujet , je vais vous relater nos activités particulières de ce début d'année.

- 10 / 01 Galette
- 31 / 01 Repas
- 07 / 02 Assemblée Générale
- 10 / 03 Loto
- Du 01 au 06 / 06 Voyage pour 4 personnes de notre club en Forêt Noire avec Générations Mouvement
- 26 / 06 Repas avant les vacances

Nous pensons à notre marché qui aura lieu en fin d'année .

Nous reprendrons nos activités le 4 Septembre avec peut-être d'autres adhérents .

Bonnes vacances à tous et toutes .

Le Président

P.DELORME



Notre association poursuit un triple objectif :
transmettre une discipline musicale individuelle, **encourager** l'engagement individuel dans une réalisation collective, **partager** la production de spectacles ou d'enregistrements audio ou vidéo...

Toute l'année l'association propose :

- des **cours** individuels de musique,
- des **ateliers** de création
- des séances de **coaching** musical
individuel ou en groupe
- la possibilité de **jouer en public**
- des **journées d'immersion** dans
l'univers du handpan, des tablas, de la
flûte bansuri.(possibilité de prêt
d'instrument) :

Les rendez-vous 2024

A l'occasion des journées
d'immersion, l'association donne
rendez-vous à tous les habitants de
Perrier pour un **café musical à 13h30**.

Entrée libre - salle des associations

Réservation obligatoire
au 07 87 07 64 62

- **13 et 14 juillet**
- **21 et 22 septembre**
- **19 et 20 octobre**
- **23 et 24 novembre**



le 30 juin a eu lieu notre fête de la
Musique.

Il y en avait pour tous les goûts : des
jeunes flûtistes, des jeunes
percussionnistes, un ensemble de
flûtes à bec, un ensemble de
handpanistes, des chanteuses, un
groupe fusion....



Les concerts aux grottes - Entrée libre - Début des concerts à 20h

Judi 11 juillet : Bossa Lino (groupe de Bossa Nova)

Judi 18 juillet : Sandrine Desbruyères (auteur-compositeur)

Judi 25 juillet : Alkaline et Effet Mehr : deux trios autour de la
chanson

Prochains concerts de **la Baricoune** :

Dimanche 21 juillet au château de Villeneuve Lembron à
l'occasion de la fête du Roi

Dimanche 22 septembre sur le site des grottes

Nous contacter : 07 87 07 64 62



P.R.D.L.G

La traditionnelle fête de la grenouille a eu lieu le dimanche 16 juin, environ 150 perriérois avec leurs familles et amis étaient réunis dans une ambiance familiale pour déguster de bonnes cuisses de grenouilles.

Enfants et parents ont pu s'amuser tout au long de l'après-midi.

L'association PRDLG remercie tous les habitants présents ainsi que les bénévoles pour la réussite de cette journée.



***Rendez-vous pour la prochaine
fête de la Grenouille
DIMANCHE 15 juin 2025***

Communiqué fourni par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Perrier



De gauche à droite : René BOURBON, Pierre GIROIX (secrétaire adjoint), Sébastien ORLANDO, Michel DELSUC (nouveau président), Gilles RIO (Vice-Président), Denis MOULUN (secrétaire) et Jean-Louis THOMAS

En 1997 une poignée de Perriérois se prennent par la main et créent l'ASPP, une association de bénévoles motivés par la protection du patrimoine du village des Roches qui est à l'origine du village de Perrier.

C'est un lieu chargé d'histoire et aussi un site archéologique, géologique et paléontologique remarquable.

La succession d'équipes de bénévoles et des chantiers d'insertion au fil du temps a permis d'entretenir et restaurer plusieurs maisons, ainsi que les murs de soutènement qui constituaient souvent les terrasses de vignes et jardins autour du village.

La nouvelle équipe fraîchement élue compte bien prolonger ce travail pour rendre ce lieu plus attractif et permettre de diffuser la connaissance au plus grand nombre à l'aide d'outils pédagogiques à mettre en place au fil du temps en collaboration avec des scientifiques de chacune des disciplines précitées.

Je vous invite donc à nous rejoindre quand vous voulez !

Pour le Bureau

Michel Delsuc

Tél 06 77 85 86 85

Site Internet : <http://grottesperrier.free.fr>



Communiqué fourni par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Perrier

Les matinées coup de poing ont lieu tous les premiers samedis du mois.

Les dates sont rappelées sur le site de la mairie, dans la rubrique « agenda ».

Si le cœur vous en dit, vous êtes les bienvenus, quelles que soient vos compétences, pour venir nous rejoindre lors de nos prochaines matinées coup de poing.



Après l'effort, le réconfort !

Des évolutions dans la gouvernance de l'association

A l'assemblée générale du 11 avril 2024 Bernard LACOMBE, après de nombreuses années de présidence et de travail acharné pour l'association, a souhaité passer la main. Il a été chaleureusement remercié pour son dévouement sans faille et c'est très naturellement que le bureau l'a nommé Président d'honneur ; il restera membre actif.

Michel DELSUC a été élu pour lui succéder et s'est entouré d'un bureau composé de :

- Gilles RIO : Vice-Président
- Denis MOULUN : Secrétaire
- Pierre GIROIX : Secrétaire adjoint
- Josiane PIMANT : Trésorière
- Ghislaine LABOUREYRAS : Trésorière adjointe.



Bernard LACOMBE,
Président d'honneur

Une gazette à destination d'une communauté :

L'Auvergnat de Paris

Créé le 14 juillet 1882 par Louis Bonnet, natif du Cantal, l'Auvergnat de Paris est un journal qui paraît encore aujourd'hui chaque semaine sur Paris et sur la Région Ile de France.

En cette fin du 19^{ème} siècle où de nombreux auvergnats « montaient » à Paris pour y trouver du travail, Louis Bonnet a souhaité maintenir le lien qui unissait les « bougnats » à leur pays.



Famille d'auvergnats émigrés à Paris.

La photo, prise en 1907, nous montre les trois générations : les patrons et la grand-mère qui tient la dernière née dans ses bras.

Tout autour d'eux les frères et les cousins : serveurs, livreurs de vin, de charbon et de café à domicile.

« Nous voulons que désormais aucun auvergnat ne manque de travail alors qu'il peut en trouver dans la boutique ou l'atelier d'un compatriote... »

« Parallèlement au lancement du journal l'essor des débits de boissons s'affirme et nombre d'Auvergnats vont évoluer dans ce secteur. Ils deviennent marchands de vins, cafetiers, garçons de café ou gérants. A la fin du journal un espace réservé aux annonces constitue donc une aide précieuse, à la fois gage de sérieux et marque de confiance. »

« A l'Auvergnat parisien nous rappellerons constamment la patrie : nous lui dirons tout ce qui s'y passe et tout ce qui s'y fait... »

Grâce à son réseau de correspondants dans chaque village du Massif Central le journal donnait des nouvelles de ceux qui étaient restés au pays.

Ces annonces possèdent aujourd'hui un extraordinaire pouvoir d'évocation de la vie quotidienne de notre commune tout au long du 20^{ème} siècle.

A sa création en **1882** l'Auvergnat de Paris comptait quatre pages hebdomadaires. De **1914 à 1918** le directeur comme beaucoup de correspondants sont mobilisés. La publication se réduit à deux pages qui font état de pénurie de marchandises, du blocage des prix... Mais surtout le journal relate à la Une, sous le titre « Guerre », les événements et donne la liste des Auvergnats morts au front.

De **1919 à 1939** c'est l'âge d'or pour l'Auvergnat de Paris qui passe à 10 pages. L'histoire locale de toute une région se raconte au fil des nouvelles locales, très détaillées.

Comme beaucoup de journaux à l'époque, l'Auvergnat de Paris cesse de paraître en **1940** pour renaître en **1945**. Il retrouve rapidement son rayonnement d'avant-guerre. Confronté à certaines difficultés financières à partir de **1998** le journal sera mis en liquidation judiciaire le **6 août 2009**. Il sera repris par le groupe MBC (Michel Burton Communication). La reprise de la parution a lieu le **5 novembre 2009** avec un retour dans les kiosques. Depuis le **6 janvier 2017** l'Auvergnat de Paris est édité par « Au Cœur des Villes » qui s'efforce de perpétuer la tradition tout en faisant progressivement évoluer le titre vers plus de modernité.

Quelques nouvelles tirées des archives de l'Auvergnat de Paris

à la rubrique « Perrier »

25 décembre 1937

Monsieur MARRET, boulanger, a acheté un poste de TSF.

Madame veuve BONNEFONT, née CHAUSSAT Eugénie, a été hospitalisée à Issoire.

Le bureau de bienfaisance a décidé de faire une distribution de pain et fromage aux nécessiteux de la commune.

26 février 1938

Décès de Madame veuve MARCEPOIL, née Marie MIGNOT, laveuse, 84 ans.

Monsieur DELSUC, de l'Orme, dont l'échelle glissa sur le verglas de sa cour, s'est fait une profonde blessure au bras, en tombant sur l'extrémité d'un échelas.

Le conseil municipal s'est réuni et s'est occupé de diverses questions d'assistance.

5 mars 1938

Trompant la surveillance de ses parents, Denise SAGE, 3 ans, est tombée dans un baquet d'eau chaude : sérieuses brûlures.

La Société les Enfants des Grottes a tenu son assemblée générale : les membres du bureau ont été maintenus en fonction. Les exercices de tir reprendront le premier dimanche de chaque mois au stand des grottes.

22 janvier 1938

Dimanche prochain, réunion du syndicat agricole à la mairie, en assemblée générale. Cotisations 1938, renouvellement du bureau, projet de création d'une mutuelle assurance grêle.

23 chevaux ont été déclarés à la mairie.

La fièvre aphteuse semble nous avoir quittés.



Jean Randon, garde-champêtre à Perrier

14 janvier 1939

Monsieur Bory, gérant chez Monsieur Passion, a fait l'acquisition d'une voiturette 2 pl.

Le service Citroën a mis en circulation de nouvelles voitures très confortables.

Au tournant de chez Thiaillier, afin de ne pas heurter la voiture de Monsieur Rodier qui venait en sens contraire, l'autobus Citroën a accroché le mur de la propriété Jallady.

Certains ont vu des sangliers sur le plateau de la Chaux.

Une vache de Monsieur Jacob s'est brisée une jambe à la crèche. On a dû l'abattre.

Pour le dernier jour de chasse les chasseurs sont rentrés mécontents.

Monsieur Dionet, pensionné de guerre, est malade.

Monsieur Challeix, à Siorac, a vendu un grand nombre de peupliers.

mairie

PERRIER

20, rue des gravières – 63500 PERRIER

Tél. 04 73 89 14 98 – Fax. 04 73 55 90 90 - www.perrier63.fr

Merci de bien vouloir noter le changement d'adresse mail : mairie@perrier63.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Lundi et mardi : 08h00 à 12h00 - 13h15 à 17h30

Jeudi et vendredi : 08h00 à 12h00

En cas d'urgence, veuillez contacter le maire ou les adjoints

Le secrétariat de mairie sera fermé :

- les lundis 29 juillet, 5 et 12 août

- le vendredi 16 août.

Permanences du maire, des adjoints et des élus

Bernard ROUX, maire : sur rendez-vous (06 18 56 46 41)

René BOURBON, adjoint à l'urbanisme : sur rendez-vous (06 73 69 79 59)

Pierre GIROIX, adjoint aux travaux : sur rendez-vous (06 80 40 07 87)



Horaires de l'agence postale communale ☎ 04 73 96 25 29

Lundi et mardi : 8h20 à 11h50 - Jeudi et vendredi : 14h00 à 17h25

L'agence postale sera fermée du 12 au 16 août inclus

Les lettres recommandées et les colis avisés sont distribués le lendemain du jour figurant sur l'avis de passage :

Lundi et mardi à partir de 10h00

Jeudi et vendredi à partir de 15h00

Après ce délai, les avisés sont disponibles aux heures d'ouverture de l'agence postale communale.

Le courrier est relevé du lundi au vendredi à 15h00 et le samedi à 10h50.



Cantine scolaire ☎ 06 33 89 64 14